



Accusé de réception en préfecture
060-216006031-20250401-CCAS_202502050500E
Date de télétransmission : 08/04/2025
Date de réception préfecture : 08/04/2025

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE

Séance du 1^{er} avril 2025

Les membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis ont été convoqués le mercredi 19 Mars 2025 et se sont réunis le Mardi 1^{er} Avril 2025 à 19h30 en la salle des Capétiens, 3 place Henri IV à Senlis, par Madame Pascale LOISELEUR, Maire de Senlis et Présidente du Centre Communal d'Action Sociale de la Ville de Senlis.

Nombre de membres du Conseil d'Administration en exercice : 17 – Présents : 15 – pouvoirs : 2 – votants : 17.

Étaient présents : Mesdames Pascale LOISELEUR, Martine PALIN SAINTE AGATHE, Elisabeth SIBILLE, Florence MIFSUD, Geneviève GUINJARD, Françoise BALOSSIER, Marie-Jeanne MICLO, Véronique PRUVOST-BITAR et Messieurs Sylvain LEFEVRE, Dominique DUMONT, Amauld DE FRANSSU, Denis RENAUDIN, Patrice REIGNAULT, Henri BACLET, Jean-François HOUETTE.

A donné mandat de voter en son nom : Madame Magalie BENOIST à Madame Véronique PRUVOST-BITAR et Monsieur Alexis DERACHE à Monsieur Dominique DUMONT.

Présidente de séance : Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE

N°05– COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment l'article L.1612-12, L.2121-14 et L.2121-31,

Vu les crédits ouverts au titre de l'exercice 2024,

Considérant la conformité du compte administratif et du compte de gestion,

Considérant que le Conseil d'Administration a désigné à l'unanimité Madame Martine PALIN SAINTE AGATHE comme Présidente de séance avant que ne s'engagent les débats sur le compte administratif,

Considérant que Madame la Présidente s'est retiré lors du vote du compte administratif, conformément à l'article L.2121-14,

Madame la Présidente propose de bien vouloir,

Article 1- DONNER ACTE à Madame la Présidente de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2024 du CCAS.

Article 2- ARRETER le compte administratif présenté.

Article 3- ARRETER les résultats définitifs tels que les résumés ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	36 961,87 €	567,30 €	-36 394,57 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)		157 037,32 €	157 037,32 €

Solde global d'exécution		+ 120 642,75 €		
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	0 €	775,00 €	+775,00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)		87 633,79 €	+ 87 633,79 €
	Solde global d'exécution			Accusé de réception en préfecture 060-216006031-20250401-CCAS-20250401-000000000000 Date de télétransmission : 08/04/2025 Date de réception préfecture : 08/04/2025 + 88 408,79 €

L'exposé entendu,
Le Conseil d'Administration à main levée et à l'unanimité,

Article 1- DONNE ACTE à Madame la Présidente de la présentation faite par chapitre du compte administratif 2024 du CCAS.

Article 2- ARRETE le compte administratif présenté.

Article 3- ARRETE les résultats définitifs tels que les résumés ci-dessous :

		Dépenses	Recettes	Solde (+ ou -)
Section de fonctionnement	Résultats propres à l'exercice 2024	36 961,87 €	567,30 €	-36 394,57 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 002 du BP)		157 037,32 €	157 037,32 €
	Solde global d'exécution			+ 120 642,75 €
Section d'investissement	Résultats propres à l'exercice 2024	0 €	775,00 €	+775,00 €
	Résultats antérieurs reportés (ligne 001 du BP)		87 633,79 €	+ 87 633,79 €
	Solde global d'exécution			+ 88 408,79 €

POUR COPIE CONFORME

Pour la Présidente et par délégation,



A handwritten signature in black ink, appearing to read "Martine PALIN SAINTE AGATHE".

Martine PALIN SAINTE AGATHE
Vice-Présidente du Centre Communal d'Action Sociale